



Conférence « Le télétravail transfrontalier »

Participants

Ce cours est destiné aux collaborateurs frontaliers des entreprises membres du Groupement transfrontalier européen.

Programme

- Définition de télétravail
- Télétravail transfrontalier : volet social (contexte, cadre légal, formulaire A1)
- Télétravail transfrontalier : volet fiscal (principes généraux d'imposition des frontaliers, contexte, cadre légal)

Durée

Une heure et demie (temps des Q/R compris).

Lieu : Locaux de l'entreprise ou en format webinar.

Modalités financières

Le prix par séance est de CHF 800.

Pour tout renseignement, votre contact :

Gabriella Taricone
Responsable du service emploi

Tél. direct : 0033 (0)4 50 87 86 08

Email : g.taricone@frontalier.com